

La compétence communicative. Propositions de grilles évaluatives

Le dossier qu'on va lire a été constitué à partir d'une réflexion portant sur les épreuves et examens pratiqués dans diverses institutions scolaires et administratives pour mesurer la compétence linguistique de haut niveau en milieu bilingue.

À l'heure où l'unification européenne érige le plurilinguisme en impératif catégorique de la plupart des professions, il est frappant de constater à quel point la critériologie permettant d'apprécier la connaissance approfondie des langues étrangères ou de la deuxième langue nationale demeure impensée dans bon nombre de structures pédagogiques; il nous a paru urgent de collecter d'abord des informations relatives aux procédures docimologiques courantes en Europe aujourd'hui dans ce domaine; nous avons ensuite tenté une comparaison critique et mis au point des instruments valides et objectifs permettant de normaliser les modes d'évaluation de la façon la plus concrète possible.

Les lignes qui suivent résument notre démarche.

1. Présentation du dossier

L'aire géographique de l'enquête a été déterminée en fonction de deux paramètres:

- a) Ont été explorés les régions ou pays confrontés à l'expérience d'un plurilinguisme institutionnel: la Belgique (français/néerlandais/allemand), la Finlande (Finnois/suédois), la Suisse (allemand/français/italien), Klagenfurt (allemand/slovène), le Canada (anglais/français), le Jutland (allemand/danois), Nancy (français/allemand);
- b) Nous avons pris en compte également les pays qui ont développé une recherche importante sur l'évaluation de la compétence linguistique: l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Scandinavie, les USA.

Les organismes suivants ont été sélectionnés:

- a) les institutions spécialisées en docimologie et plus spécialement en conception de tests relatifs aux langues vivantes;
- b) les administrations internationales (recrutement et promotion de fonctionnaires);

- c) les universités (admission et propédeutique);
- d) les ministères de l'Éducation (niveau du baccalauréat).

Les procédures dont on trouve l'énumération ci-après relèvent d'une sélection significative en fonction d'objectifs communicatifs définis par chaque instance examinatrice.

1. *Alliance française*

Voir DALF.

2. *Abiturprüfung Englisch, Französisch, Spanisch (Kultusministerkonferenz)*

L'évaluation des langues étrangères est soumise en RFA à des directives centralisées quant à la philosophie des épreuves et à la définition des compétences; les réalisations d'épreuves sont laissées à l'initiative des Länder. Les consignes communes présentent la particularité de préciser objectifs et procédures d'évaluation.

Les objectifs définissant la connaissance approfondie sont:

- l'aptitude à l'expression et à la compréhension générale;
- l'aptitude à la pratique de la langue de spécialité;
- l'aptitude à la manipulation d'informations.

Les compétences correspondant à ces objectifs sont à l'écrit:

- la sélection du matériel linguistique adéquat, son organisation des formes simples aux formes complexes, concrètes ou abstraites, l'établissement de relations, de progression, de transfert, de différenciation, la maîtrise autonome;

à l'oral:

- le recours aux moyens lexicaux et autres adéquats, l'aptitude à rendre compte de façon cohérente d'un texte lu ou entendu, l'aptitude au dialogue, à la conversation, à la décision.

Les épreuves écrites comportent

- a) Un résumé d'un texte non littéraire (lu par le candidat).
- b) Une épreuve de compréhension globale ou ponctuelle portant sur un texte littéraire.
- c) Une analyse vérifiant la compréhension générale des structures, de significations ponctuelles.
- d) Un commentaire vérifiant l'organisation linguistique, l'insertion dans la situation, l'aptitude à la prise de décision.
- e) Une version (facultative).

Chacune des épreuves, à l'exception de la première, consiste en questionnaires appelant une réponse rédigée en un nombre de mots déterminés.

Les critères d'évaluation portent sur la langue et le contenu.

- a) *La langue* est appréciée en fonction de deux paramètres:
 - la valeur expressive. Sont entendus par là la pertinence des choix lexicaux compte tenu du cadre énonciatif imposé, la syntaxe (accords, modalités, constructions, substituts de répétitions), la cohérence textuelle (progressivité, logique, clarté);
 - la correction de la langue: conformité aux normes idiomatiques et à l'intelligibilité de la communication.
- b) *Le contenu* est jugé en fonction de deux facteurs:
 - la compréhension du problème, tant au niveau global explicite qu'au niveau indirect (inductif: intentionnalité de l'auteur, etc.) ou à celui du transfert (insertion de la problématique dans un ensemble contextuel plus vaste);
 - l'habileté à l'argumentation et à la décision: capacité à suivre une démonstration, à développer un raisonnement, à identifier une décision et ses mobiles (voire la réfutation des objections).

Le matériel utilisé peut être verbal (texte) ou iconique (image) ou mixte.

Les épreuves orales comportent des exposés relatifs à un ou plusieurs texte(s), image ou discours mixtes (verbo-iconique) de difficulté et dimension identiques.

Les critères d'évaluation portent sur la langue et le contenu.

- a) *La langue* est appréciée en fonction de deux paramètres:
 - la valeur expressive: richesse et pertinence des moyens compte tenu de la situation (durée et difficulté);
 - la correction: prononciation, intonation.

- b) *Le contenu* est jugé en fonction de deux facteurs:
- l'adéquation au cadre discursif: prise en compte de l'interlocuteur, relation d'interlocution;
 - l'habilité à la manipulation des termes dialogiques: sélection des moyens, construction de la réponse, compréhension de l'interlocuteur.

3. Les baccalauréats

Le problème des langues divise l'institution scolaire; c'est spécialement à la transition entre l'enseignement secondaire et l'université que se pose dans de nombreux pays (bilingues ou non) la question de l'évaluation relative à la compétence linguistique. Deux voies semblent possibles et empruntées par les Directions de l'enseignement:

- a) L'itinéraire non sélectif qui, fort d'une «étroite association des études pré-universitaires et universitaires» (BURN, 1985), fait intervenir le coefficient du cours de langue (1^{re} et autres) dans l'ensemble du système d'accès à l'enseignement supérieur: c'est le cas de l'admission à l'ERM et des baccalauréats finlandais, français, danois, suédois, néerlandais - et dans une moindre mesure américain - qui comportent des formes d'évaluation linguistique totalement ou partiellement standardisées/centralisées.
- b) Dans le cas contraire, les universités pratiquent un système dit fermé «dont le Japon, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sont des exemples représentatifs» (*Le Monde*): dans ce cas, ce sont les propédeutiques ou candidatures universitaires qui prennent en charge l'évaluation et, en l'occurrence, l'autonomie facultaire est totale.

La littérature consacrée à l'évaluation révèle les formes d'évaluation suivantes:

- des tests de 1^{re} langue
 - partiellement ou totalement standardisés en fin de secondaire,
 - non standardisés en propédeutique universitaire;
- des tests de 2^e et 3^e langue généralement standardisés tant en fin de secondaire qu'à l'université (Melab, le Toefl, l'OAC en sont les exemples américains pour l'anglais langue étrangère);
- des tests communs à la 1^{re} et à la 2^e LN: ce système, non standardisé a été la plupart du temps abandonné sauf au Nova Scotia College of Art and Design (Canada).

3.1 Le baccalauréat danois

En fin du cycle propédeutique (gymnase), le baccalauréat danois comprend 4 orientations dont certaines (au nombre de 2) sont centrées sur l'études des langues.

Toutes les directions comprennent un examen centralisé de danois; selon les options, les langues étrangères (anglais, français, allemand, russe) font l'objet d'épreuves «standard» de plus ou moins haut niveau.

Les épreuves de deuxième langue consistent en

- un résumé vérifiant tant la compréhension que l'expression écrite personnelle;
- un commentaire de texte évaluant les mêmes compétences;
- une traduction dont le coefficient d'importance est moindre mais qui est conçue comme le seul test objectif imposant au candidat un code et des connaissances théoriques appréciées comme telles;
- une épreuve orale comportant une conversation sur la matière vue, la lecture et le commentaire d'un texte non vu.

Selon les résultats, les candidats sont classés en catégories correspondant aux niveaux d'«achievement», de «proficiency» ou de «near native». Le degré le plus avancé caractérise l'élève dont la note est supérieure à la moyenne nationale réalisée lors de la session à laquelle il s'est présenté. Par convention, un score de 8/13 lui est attribué: il qualifie «l'aptitude à utiliser un matériel linguistique, à abstraire et à construire un discours».

Les critères d'évaluation pour les deux premières épreuves peuvent être décrits comme suit: il s'agit d'estimer le profil communicatif global du candidat, l'aptitude à comprendre l'information et à produire un discours cohérent et personnel; les connaissances théoriques importent moins que l'énonciation; le nombre de fautes ne sera pris en compte qu'en fonction de la nature, de la catégorie des dysfonctionnements.

La corrélation la plus cruciale est celle des risques pris: la richesse de l'expression, le recours aux subtilités stylistiques apparaissent comme des facteurs plus déterminants que la correction de la langue sans plus. «Une copie correcte mais présentant des stratégies d'évitement sera considérée comme équivalente à un texte clair et nuancé qui contiendrait des fautes», précise la directive ministérielle. Concrètement la faute et la stratégie d'évitement seront donc sanctionnées par un passage au même score inférieur; le risque conscient et la réussite stylistique susciteront un score supérieur identique.

Toutefois, des déficiences relatives à la syntaxe élémentaire ou aux conventions (nombre de mots exprimés, incompréhension du texte à résumer) sont sévèrement sanctionnées; cette mesure est logique, compte tenu du degré de difficulté peu déterminant de la grammaire danoise. Toute déficience isolée est tolérée: il n'y a donc pas de note d'exclusion.

Les mêmes paramètres interviennent à l'oral. L'aptitude à la communication détermine le jugement subjectif global. Les cautions de validité externe sont assurées par le nombre de correcteurs (2 à 3 assesseurs par épreuve).

Les épreuves de première langue comportent:

- un résumé,
- un commentaire écrit,
- la lecture et le commentaire oral d'un texte inédit,
- la conversation relative à la matière vue (y compris les textes norvégiens et suédois).

Les critères d'évaluation positive et négative sont décrits de la manière suivante en ordre d'importance croissante:

- acceptabilité grammaticale: 1 point par faute portant sur les flexions, les accords, les conjugaisons, l'usage du point et de la virgule, ½ point pour les autres fautes;
- richesse linguistique: recours aux ressources stylistiques, pertinence et sûreté de la formulation;
- étendue du champ lexical et conscience des risques pris;
- propriété du matériel lexical et idiomatique, absence de néologismes, de confusions;
- attrait de la communication: capacité de simplifier l'abstrait, de clarifier les notions techniques, de personnaliser les concepts abstraits;
- construction du discours: plan;
- personnalité de la démarche référentielle: aptitude à traiter les citations;
- compréhension orale: restitution plus ou moins complète des idées, distinction essentiel/secondaire, ordonnancement de l'argumentation.

3.2 Le baccalauréat finnois

La compétence linguistique (1 LN et 2 LN) fait partie du baccalauréat finlandais et constitue, a fortiori, une clé de voûte de l'accès à l'université (régé par le numerus clausus).

Les épreuves sont centralisées (sous la forme d'un «syllabus national» auquel doivent se conformer les examens).

Les *objectifs* exposés par les rédacteurs du syllabus (professeurs, inspecteurs et chercheurs) soulignent la finalité de la *communication*. L'évaluation se fait selon les fonctions jakobsoniennes de la communication (les hypothèses des listes de structures ou du vocabulaire fondamental ne sont donc pas prises en compte) et vise des thèmes très généraux.

Les épreuves se présentent comme suit:

- compréhension orale: QCM portant sur un texte authentique lu (épreuve obligatoire);
- compréhension écrite: QCM portant sur des articles de journaux;
- expression orale: production verbale enregistrée sur cassette;
- expression écrite:
 - structures: test de closure: les lacunes sont des termes à traduire;
 - composition de 100 à 150 mots.

Les coefficients d'importance soulignent surtout l'expression et la compréhension *orales*.

3.3 Le baccalauréat français

Depuis 1968, la réforme du baccalauréat français ne cesse de déchaîner les passions.

Tant l'évaluation de la 2 LN que celle de la 1 LN font l'objet de nouvelles modalités fixées lors de la réforme de 1984 et dont la vocation consiste à séparer les savoir-faire en trois rubriques:

- *compétence linguistique*: contrôle le programme grammatical de base par QCM afin d'éviter que les connaissances se limitent aux seuls éléments choisis par le candidat pour exprimer ses propres idées (la version/le thème fait partie des batteries en langue étrangère);
- *compréhension d'un texte écrit*: évaluée sans recours à la production; l'objectif est de limiter les risques d'interférence entre les diverses capacités. Toutefois, il importe de signaler que les QCM conviennent mal à l'épreuve littéraire: trop peu vraisemblables ou trop ambiguës, les alternatives en matière de fiction prêtent à contestation;
- *production personnelle*:
 - production écrite: épreuve classique de composition (divisée en résumé, commentaire composé, dissertation-discussion pour la 1^{re} LN);
 - production orale: simulation d'oral portant à la fois sur un texte littéraire étudié en classe (interrogation sur le «texte» et sur un document inconnu («question d'ensemble»)).

Les systèmes de notations sont laissés à l'initiative des correcteurs de même d'ailleurs que les critères d'évaluation.

Depuis janvier 1987, une directive de l'inspection formule des «recommandations» quant aux «capacités qu'il convient d'évaluer» et aux «critères sur lesquels doit porter l'évaluation des copies». Ces «normes» sont:

- nombreuses et non hiérarchisées;
- elles véhiculent des valeurs non définies («apprécier la sensibilité, l'authenticité, le goût»).

Il ne paraît pas inutile dès lors de signaler les résultats d'une enquête menée a posteriori auprès des correcteurs du bac de 1 LN et qui révèle la critériologie implicite dont se sont inspirés les évaluateurs (*Recherches 6*, 1987).

Production orale

a) Interrogation sur le texte.

La compréhension écrite est le critère essentiel (au détriment de l'expression orale construite).

b) Question d'ensemble.

La compréhension orale et la faculté de synthèse priment sur l'appropriation énonciative et l'aisance.

Production écrite

a) Résumé.

La compréhension apparaît à nouveau comme le premier paramètre (il prime par rapport à la contraction, la correction, la reformulation, la logique, la saisie de l'essentiel); sont sanctionnés: les emprunts excessifs au texte et les fautes grammaticales.

b) Discussion-dissertation.

L'accent est mis sur le plan, la correction syntaxique et logique. Les impropriétés lexicales, stylistiques et les lieux communs sont acceptés.

c) Commentaire composé.

La compréhension écrite est à nouveau privilégiée. L'orthographe et la présentation interviennent selon un seuil de tolérance (variant de 5 fautes/page à 30 fautes/ensemble de la copie sans autre explicitation de la norme).

Conclusion

L'objectif communicationnel privilégie les facteurs de compréhension écrite et minorise totalement la correction de l'expression lexicale. La même compétence est vérifiée plusieurs fois; une grille d'évaluation paraît nécessaire.

3.4 Les grandes écoles scientifiques et commerciales (HEC, ESSEC, ESCL, ESCAE, EDHEC, ICN, ISC, ELSCA, ESCP, ISG, ESG, Polytechnique, Mines/Ponts, Centrales/Sup. Elec., Arts et métiers, ENSI, ENSA, ESTP, Ecoles Nationales Vétérinaires).

Les concours d'entrée comportent des épreuves de français 1^{re} LN dont le coefficient a été récemment renforcé.

Les épreuves imposées sont le plus généralement les suivantes:

- rédaction/dissertation;
- la contraction de texte: on demande le plus souvent de résumer en 400 mots un texte de 4000 mots lu par le candidat et relatif à un sujet d'ordre général. Le candidat doit lui-même porter en fin de copie le nombre de mots utilisés. Une tolérance de 10% est appliquée; le franchissement d'une limite supérieure entraîne la note zéro.

Trois critères inspirent les corrections:

- la compréhension;
- la cohérence structurelle et le respect de l'articulation (à l'exclusion de la citation);
- la qualité du style et maîtrise du vocabulaire abstrait;
- la synthèse de textes: rédaction d'une note de synthèse (300 mots; tolérance de 10%) sur un thème dont les éléments sont fournis par plusieurs textes (2 à 3) proposant chacun une solution différente à un même problème.

L'appréciation vise:

- la compréhension;
- l'aptitude à discerner l'essentiel de l'accessoire;
- l'aptitude à mettre en évidence convergences et divergences;
- la correction et la clarté de l'expression;
- On trouve également une séquence orale résumé/commentaire/entretien; les modalités de cette épreuve sont variables: certains entretiens sont publics (HEC les retransmet en vidéo) ou à huis-clos (ESSEC, ESCP); certains placent les candidats devant un jury (Essec, ESCP), d'autres les confrontent à d'autres candidats (HEC, EAP) en leur faisant jouer alternativement les rôles de convaincant, de répondant et d'observateur.

Dans tous les cas le premier critère d'évaluation est la communication.

3.5 Le baccalauréat suédois

Selon la Direction nationale de l'enseignement public en Suède, les tests standardisés offrent soit le diagnostic soit le classement. Ils permettent à l'enseignant de comparer le niveau de sa classe à l'ensemble de la population et donc de pondérer les notes.

Le contenu des tests de français est le suivant:

- compréhension orale d'extraits de textes authentiques courts (afin d'éliminer le facteur de mémoire);
- compréhension/production écrite de détail (vocabulaire fixé par listes, structures, phraséologie);
- dictée.

La procédure comprend un prétest (analyse informatique des premières moyennes afin d'éliminer les items trop difficiles ou faciles) puis une version définitive assortie de consignes de passation.

4. CITO (Centraal Instituut voor Toetsontwikkeling)

L'Institut organise de nombreux tests de niveau. La note de césure des tests (ou seuil de réussite) est fixée en fonction de l'analyse statistique effectuée au cours d'un prétest sur un échantillon représentatif. Les épreuves du cycle CWO (780 heures de français) se présentent comme suit:

- a) Epreuve de compréhension écrite (seule épreuve nationale standardisée), coefficient 50/100. QCM à 50 items sur un texte de 1200 à 1700 mots évaluant une lecture intensive. Les questions portent sur
 - la phrase, l'alinéa et plus rarement sur le texte;
 - la logique de l'argumentation: paraphrase, idée générale;
 - l'intentionnalité de l'auteur;
 - la compréhension littérale ou le style
- b) Compréhension orale, QCM sur une sélection de fragments d'interviews, coefficient 12,5/100.
- c) Expression écrite; composition (et parfois dictée ou questionnaire sur un texte), coefficient 12,5/100.
- d) Expression orale, conversation à partir d'un livre lu, coefficient 12,5/100.
- e) Littérature, épreuve orale de compréhension fondée sur le programme enseigné, coefficient 12,5/100.

Analyse du système d'examens du CITO

- a) Les objectifs de l'évaluation sont fixés pour chaque épreuve
 - pour le test central de compréhension écrite, la connaissance approfondie sera testée sur des textes authentiques abstraits supposant une lecture intensive;
 - pour les tests (assumés par chaque école) de compréhension orale, c'est la difficulté des questions qui caractérise la connaissance approfondie ainsi que les caractéristiques du sujet traité (complexité du vocabulaire, de la syntaxe)On peut cependant objecter au système de demeurer ponctuel:
 - les paramètres cachés ne sont pas pris en compte: la plus ou moins grande rapidité de lecture n'intervient pas dans la mesure de la compréhension écrite;
 - les réactions personnelles sont exclues.
- b) Le code d'évaluation est fixé par une procédure rigoureuse:
 - pour la compréhension écrite, le prétest permet d'éliminer les items défectueux; le degré de difficulté est généralement défini autour d'un score de 70 à 80% de réussite sur un échantillon de 1000 élèves; la note de césure se situe en moyenne autour de 32 items sur 50 (pour un pourcentage d'échecs de 20%);
 - pour la production orale, le même processus de normalisation de la notation est établi par les professeurs eux-mêmes à partir du score obtenu par les élèves. L'évaluation porte sur les points suivants:
 - expression orale:
 - impression globale sur le débit: 50% de la note
 - fautes graves contre la syntaxe et la grammaire: 40% de la note;
 - expression écrite:
 - l'évaluation porte sur la grammaire et l'orthographe: 80%
 - style et contenu: 20%.
- c) Pour le test central, le CITO avalue le choix des textes et fabrique les questionnaires; la notation se fait par ordinateur. Note de césure et normalisation sont aussi l'affaire du CITO.

Pour les autres tests, c'est le professeur de l'école qui est examinateur et qui décide des notes et coefficients. La moyenne de l'ensemble constitue l'évaluation finale.
- d) Afin de valider l'évaluation, le CITO fournit aux professeurs des exercices-types (plans de résumés): la comparaison avec des échelles de travaux de difficultés variables permet aux correcteurs de se rapprocher de critères communs.

5. *Comité sur la connaissance de la langue française et de la langue anglaise (Univ. de Sherbrooke)*

Une équipe interdisciplinaire a mis au point, appliqué et adapté un test de rédaction et de bonne orthographe du français: le TURBO.

L'épreuve comprend trois parties:

- a) Rendement orthographique (QCM corrigé au lecteur optique): 500 items répartis en 10 formes de 50 items:
 - syntaxe (relatifs, temps, subordonnant, coordonnant, négation)
 - vocabulaire (pléonasmes, anglicismes, impropriétés, barbarismes);
 - orthographe grammaticale (accord verbe/sujet, conjugaison, participe passé, pluriel, tout/même/quelque/demi);
 - orthographe lexicale (cédille, accentuation, lettres muettes et géminées, finales de mots, trait d'union, homophones).
- b) correction d'erreurs dans un extrait (partie corrigée par un évaluateur): orthographe, ponctuation, vocabulaire, syntaxe.
- c) rédaction (partie corrigée par 3 évaluateurs) texte de 300 à 450 mots; choix de 3 sujets.

Le test a) est obligatoire pour toutes les facultés (2649 étudiants à l'admission). Les normes d'établissement des tests portent sur la graduation des parties par ordre de difficulté.

Les critères d'évaluation ne sont pas précisés en termes grammaticaux mais en termes statistiques. Compte tenu du seuil de réussite de 50%, l'ensemble des premiers résultats est soumis au test de Scheffé (déterminant si la différence des moyennes est significative). Le niveau d'exigence est adapté en conséquence.

Analyse du test TURBO.

- a) Il s'agit d'un test général d'entrée sans besoins professionnels spécifiques. La moyenne de réussite de 50% détermine la note de césure.
- b) L'analyse des résultats a permis de déterminer des échelles de difficulté; la gradation comparée au taux de réussite est la suivante:
 - syntaxe
 - vocabulaire/conjugaison
 - accord du participe passé
 - accord de l'adjectif/orthographe d'usage
 - adverbe, nom, pronom.

6. *Commission internationale du Certificat des Universités populaires (International Certificate Conference) (RFA, Danemark, Suède, Autriche, France, Grande-Bretagne, Malte, Pays-Bas, Suisse)*

Le certificat s'adresse actuellement aux adultes et étudiants souhaitant exprimer des intentions sur des sujets précis; il concerne la 3^e langue ou langue étrangère et aborde:

- a) Compréhension orale; QCM sur des textes (authentiques) enregistrés; 30 pts.
- b) Expression orale; conversation libre dérivée du commentaire d'images ou de questions; 30 pts.
- c) Compréhension écrite; QCM sur des textes authentiques dont le vocabulaire peut varier; 30 pts.
- d) Expression écrite; écriture d'une lettre à partir de mots-clés; 15 pts.
- e) Vocabulaire/grammaire; test de closure ou QCM; 15 pts.

Analyse

Bien qu'il s'agisse de la 3^e langue, nous mentionnons le certificat en raison de son originalité: en effet, l'ensemble des épreuves privilégie le discours en situation par rapport à la phrase (grammaire/vocabulaire). Il n'y a pas de sous-test d'orthographe.

La volonté est bien de substituer à la norme formelle une norme d'emploi (situationnel, discursif, conversationnel) renvoyant à l'identification de besoins sociologiques.

7. *Le DALF (Diplôme approfondi de langue française)*

Ce certificat, délivré par le ministère français de l'Éducation nationale, sanctionne le niveau requis à l'entrée de l'université (arrêté du 22 mai 1985); les unités de contrôle (4) sont capitalisables et modulables selon les situations locales. Le nature des épreuves est la suivante:

- *compréhension et expression écrite:*
résumé (synthèse en 150 mots d'un texte de 500 mots) coefficient 2, expression (réponses brèves à 5 questions écrites) coefficient 1;
- *compréhension et expression orales:*
entretien avec le jury après 2 écoutes d'un même enregistrement sonore de 3 minutes, coefficient 1;
- *compréhension et expression écrite en langue spécialisée:*
résumé (synthèse en 150 mots d'un texte de 500 mots correspondant à

la spécialité choisie par le candidat): coefficient 2; expression (réponses brèves à 5 questions correspondant à la spécialité choisie par le candidat), coefficient 1;

- *compréhension et expression orales en langue spécialisée* exposé sur un sujet correspondant à la spécialité choisie par le candidat, suivi d'un entretien avec le jury: coefficient 1.

L'appréciation des normes d'évaluation est déléguée aux instances chargées de la passation des examens (universités, Alliance française, académie); la Commission nationale approuve le cadre pédagogique de référence: priorité oral/écrit, explicite/implicite, déductif/inductif, etc.).

Remarques

Cet examen:

- fonde le résumé sur un texte écrit lu par le candidat (exclut les paramètres de la mémoire et de la prise de note);
- fonde la conversation sur la compréhension orale: l'articulation est cohérente;
- fait la distinction entre langues générale et spécialisée selon objectifs et besoins spécifiques.

Analyse du système DALF

- Les 4 unités de contrôle du DALF sont capitalisables; chacune a valeur en elle-même, peut être acquise indépendamment et s'additionner aux autres. Le contenu des épreuves se voit modulé suivant la situation locale du pays et adapté au public: le niveau sera équivalent mais le contenu différent (adapté aux étudiants ou aux travailleurs migrants).
- Toutefois, un cadre homogène de centralisation est garanti par la Commission nationale qui agréé les codes d'évaluation et les sujets des épreuves; un Conseil d'Orientation pédagogique peut intervenir a posteriori en cas de litige.
- La prise en compte des besoins s'impose tant aux examens qu'aux formations de mise à niveau; on recommande à ces dernières une interpénétration entre les plans linguistique et scientifique, une prise en charge de la dimension psycho-sociale (conditions de vie). Les itinéraires de formation sont fixes (par unité la tranche de progression correspond à 100 heures d'enseignement).
- Le niveau de compétence visé permet de poursuivre dans de bonnes conditions des études de troisième cycle.

- La désignation des évaluateurs se fait de la manière suivante: le président est un enseignant français appartenant au corps du ministère, les deux autres membres (au minimum) appartiennent au ministère de l'Éducation Nationale et sont titulaires d'une licence française; s'il s'agit d'étrangers, ils doivent être enseignants de français langue étrangère.

8. Office des Nations-Unies, Genève

Les examens d'aptitudes linguistiques sont destinés aux fonctionnaires et concernent la connaissance approfondie d'une deuxième langue de travail; ils débouchent, en cas de réussite, sur des avantages financiers.

Epreuves:

- composition (200 mots, 3 sujets sont proposés dont l'un est général); la notation prend en compte la correction de la forme et la propriété du vocabulaire; 30 pts.
- Compréhension de la langue parlée: choix multiple (items à 4 options) de 10 questions sur des textes enregistrés (communiqués de presse); 10 pts.
- Compréhension de la langue écrite: choix multiple de 15 questions sur des documents de travail authentiques des Nations-Unies et des articles de presse; 30 pts.
- Grammaire: test de closure; la notation peut être absolue (1 seule bonne réponse possible) ou relative (plusieurs bonnes réponses possibles) et évalue la connaissance des pronoms, verbes, prépositions; 20 pts.
- Vocabulaire: 2 séries de choix multiples (10 items) portant sur l'occurrence lexicale et le sens; 10 pts.
- Conversation libre dérivée du commentaire d'un texte; la notation apprécie la compréhension du texte, la correction de l'expression, le vocabulaire, la fluidité verbale; 100 pts.

Analyse du système d'examens

- Les épreuves posent des problèmes d'adéquation aux objectifs d'une langue de travail: le contenu général de la composition, le manque de relation aux options professionnelles strictes sont sujets à caution; le QCM de compréhension écrite ne met pas l'accent sur la finalité de la compréhension (la décision, l'application d'instructions, le classement, etc.).

- b) Les besoins sont très spécifiques et correspondent à des tâches de travail; les batteries de tests devraient prendre en compte le savoir-faire de chaque catégorie professionnelle ou être explicitement conçues comme représentatives d'activités langagières communes à plusieurs activités; ce tronc commun reste à définir.
- c) Les niveaux de compétence sont mal différenciés: on peut s'attendre à ce que soient privilégiés tantôt l'intelligibilité tantôt la correction, selon les visées administratives.
Le code d'évaluation devrait être fonctionnel (relatif à des tâches de travail) mais ne l'est pas. La composition est jugée sur des facteurs de créativité, les QCM de compréhension écrite ne tiennent pas compte des usages de situation.
- d) Les examinateurs sont chaque fois au nombre de deux; ceux de l'épreuve orale ne connaissent pas ceux de l'écrit.

Conclusion générale

Toutes les épreuves décrites soulignent l'importance des tests directs supposant un acte de rédaction du candidat (contraction ou commentaire); le texte à résumer demeure la pierre d'achoppement et le test syncrétique par excellence mêlant évaluation de l'expression et de la compréhension.

On note toutefois l'émergence d'un courant visant à restituer à la production orale et à la compréhension écrite une place de choix dans la perspective d'une compétence linguistique entendue en termes de communication adaptée à un contexte, à des besoins et à des objectifs précis. Il s'agit moins de reproduire des structures abstraites que de répondre par le discours à des situations. Cette perspective d'évaluation dynamique et intégrée favorise la construction de nouveaux protocoles (closure, choix multiple).

La constitution de grilles d'évaluation devrait

- a) séparer les paramètres linguistiques de critères cognitifs ou culturels propres à la communication,
- b) évaluer spécifiquement expression écrite ou orale et compréhension écrite ou orale,
- c) éviter d'apprécier plusieurs fois la même compétence,
- d) faire place à la détermination des besoins de chaque institution en établissant une factorisation liée à la représentation culturelle, aux usages en situation ayant finalisé l'apprentissage,
- e) prendre en compte la valeur statistique du groupe (césure).

Un rapide survol des épreuves les plus fréquentes se présente comme suit:

Expression écrite/globale

- composition,
- contraction (analytique ou synthétique) d'un texte lu ou entendu,
- commentaire, analyse littéraire,
- thème (continu ou phrases séparées).

Expression écrite/spécifique

- vocabulaire: sac à mots, test de closure, QCM; on considère généralement le bagage lexical comme prioritaire en 2 LN,
- mémoire sémantique: test de closure,
- paires sémantiques: QCM,
- grammaire d'anticipation: dictée, test de closure,
- structures: QCM; le test de grammaire importe surtout pour un public dont on peut fixer la connaissance métalinguistique; en deuxième langue et si l'on veut privilégier la performance, ce test n'est pas recommandé.

Compréhension écrite

- questionnaires associés au commentaire ou à l'exercice de contraction portant sur des textes-sources authentiques ou fabriqués et concernant la compréhension globale de détail ou comparative (passages),
- tests de closure ayant des objectifs similaires,
- contraction (analytique ou synthétique) d'un texte lu,
- commentaire, analyse littéraire,
- thème.

Expression orale

- performance phonique: lecture,
- monologue enregistré ou non, les supports peuvent être un commentaire d'image, de test d'écoute, de texte lu,
- dialogue: conversation ou prise de parole alternée,
- techniques ponctuelles
 - situationnelles: production d'une réplique, d'un énoncé situé dans un contexte,
 - grammaticales: recherche de synonymes, transformations, substitutions, expansions,
 - phonétiques: répétitions.

Compréhension orale

- test de closure ou QCM vérifiant la compréhension à partir de matériel oral (cf. compréhension écrite),
- contraction à partir d'un texte entendu,
- dictée bruitée ou non, continue ou non.

Les épreuves d'expression. Qu'évalue-t-on?

Les considérations liminaires sur la norme (et à l'oral la surnorme) ont suffisamment battu en brèche l'image non problématique de l'objet langagier. La prise en compte plus ou moins assumée des finalités spécifiques observées dans certaines formules d'examen incite à élargir la mise en cause.

- On se demandera dans quelle mesure la vérification de compétences propres à certaines épreuves peut permettre d'induire une image valide de la connaissance approfondie générale relative à une langue. Le système des notes d'exclusion présuppose qu'un échec ponctuel a valeur prédictive par rapport à l'incompétence globale. Il semble au contraire utile de souligner l'urgence d'une réflexion sur le processus de récurrence des erreurs; la mise au point d'une hiérarchie des situations discursives et de leur évaluation corrélative est indispensable.
- La pertinence des épreuves sera interrogée aussi par référence aux usages en situation que se fixe l'examen. *L'exposé oral* doit-il privilégier la cohérence interne du monologue ou la dynamique de l'échange social? L'épreuve est-elle fonctionnelle par rapport au système de représentation culturelle dans lequel elle s'inscrit: est-il opportun d'exhorter le candidat au développement ou faut-il l'encourager à la concision? Le déficit linguistique sera-t-il toujours indépendant de celui de la pensée? *La production écrite* doit-elle évaluer de même façon les pratiques du commentaire et celle du résumé. Le résumé constitue-t-il un double du texte-source ou représente-t-il une nouvelle création logique?
- Plusieurs critères interviennent dans l'appréciation de l'expression:
 - L'acceptabilité grammaticale de la phrase. Elle concerne
 - l'observation des règles catégoriques de la morpho-syntaxe,
 - les choix lexicaux,
 - l'observation des règles (d'accord et d'usage) de l'orthographe et de la ponctuation,
 - l'observation (à l'oral) des règles catégoriques en phonologie distinctive et combinatoire.

La hiérarchie des critères pourrait être: une unité-faute (lexique, morpho-syntaxe) VS 1/2 unité-faute (orthographe, ponctuation troublant le sens de la phrase).

- La valeur expressive de la phrase. Elle concerne:
 - la cohésion linguistique: correcteurs, chaînes anaphoriques (pronoms, relatifs, etc.), utilisation des voies, repères temporels, discours indirect, structuration lexicale extralinguistique (hyperonymes, hyponymes, antonymes) et linguistique (dérivation, polysémie, homonymie, synonymie),
 - l'intelligibilité.
- La valeur communicative de la phrase. Elle concerne
 - le niveau d'abstraction du vocabulaire,
 - le niveau de complexité de la phrase: risques pris, stratégies d'évitement,
 - le style.
- L'acceptabilité cognitive du texte. Elle concerne
 - la validité de la contraction, dysfonctionnements cognitifs (surcharge/disproportions),
 - les opérations d'écriture: temps de rédaction, relecture ou non,
 - la logique argumentative.
- La critériologie de la production orale prendra en compte:
 - l'acceptabilité grammaticale de la phrase (cf. production écrite): soulignons la nécessité de ne pas considérer seulement la faute en termes de présence/absence mais aussi en termes de nature,
 - la valeur communicative du message: richesse et abstraction, risques pris, niveau de complexité,
 - l'intelligibilité: ce critère est crucial.

Les épreuves de compréhension

Typologie

Les épreuves de production étant plus classiques, nous nous contentons de formuler ici une typologie des tests de compréhension orale et écrite.

Association:

- d'images à des sons entendus ou à des mots lus,
- de mots français à des mots à traduire lus ou entendus,
- de phrases françaises synonymes de phrases entendues ou lues,
- de paires synonymiques ou antonymiques.

Formulation:

- de termes au sein d'un test de closure constitué d'une conversation (compléter un dialogue) ou de phrases indépendantes,
- de réponses à un questionnaire portant sur un corpus oral ou écrit (unique ou comparatif),
- de réponses à des questions vrai/faux sur des points de détail.

Insertion ou exclusion par rapport à un champ sémantique:

- de termes,
- de phrases.

Cet exercice se fait au moyen d'un test de closure, le choix des réponses étant suggéré par un QCM associé.

Même exercice mais l'objectif est morpho-syntaxique.

Mémorisation discriminatoire de termes significatifs dans des énumérations.

Ordonnement sémantique de textes dans le désordre. Formulation de déductions à partir de contextes. Repérage d'informations par balayage de textes.

Mise par écrit de termes à choisir à partir de tests d'écoute portant sur des homophones.

Prise de notes à partir d'un exposé.

L'exercice de contraction (analytique ou synthétique) ne doit pas être jugé seulement en termes de fidélité au texte-source; on évaluera l'opération de réécriture; celle-ci n'est possible que si la compréhension du discours dont il faut rendre compte a été menée correctement. La correction évaluera donc:

- la logique argumentative,
- le respect des opérations cognitives et le nombre d'idées,
- la saisie du problème (absence de contresens, etc.).

Les épreuves de compréhension. Qu'évalue-t-on?

Tout comme les épreuves de production, les tests de réception doivent être adaptés aux objectifs; il existe des dispositifs portant sur la discrimination globale ou de détail. Ainsi un test macro-linguistique portera sur l'interpré-

tation d'ensemble de documents (livre, connaissance du monde, conversation, vidéo); le test microlinguistique concerne, à l'écrit, des passages ou des segments de passages; à l'oral, il englobe la discrimination phonétique, le changement de place de l'accent, la reconnaissance de schémas intonatifs.

Les problèmes liés à la compréhension sont du type:

- a) Qu'est-ce que la compréhension? Qu'évalue-t-on?
 - b) Comment définir des niveaux de compréhension (d'action pour le traducteur, d'appréhension pour le lecteur-auditeur, de reconnaissance)?
 - c) Quels sont les modes de compréhension: comment s'opèrent-ils?
- Dans le cadre de l'investigation, seul le point a) sera développé.

Tout comme l'évaluation de la production, l'appréciation de la réception peut viser trois objectifs:

- a) Les structures grammaticales: en l'occurrence on jugera surtout de la compétence lexicale et para-/co-/textuelle.
- b) Le contenu cognitif: la langue y est aperçue comme l'instrument d'opérations logiques (logique naturelle et formelle) et idéologiques (réfèrent); certains chercheurs établissent des corrélations strictes entre les résultats des tests de compréhension et le QI.
- c) L'orientation de la communication: la visée du message en situation constitue le critère de cet objectif.

Compréhension écrite et compréhension orale constituent des protocoles spécifiques que les chercheurs identifient aux activités de *localisation* et d'*identification* sémantique (DUDA, 1976, Bulletin CILA 24, p. 164): «La capacité de localiser de l'information nous semble centrale à l'activité communicative qu'est la *lecture* non littéraire (. . .). Dans le cas de la *compréhension orale* il ne s'agit pas tant de localiser de l'information que de l'identifier, ou même, dans le cas de la conversation, de l'extraire en quelque sorte de son ou ses interlocuteurs».

Compte tenu du fait que les épreuves d'expression orale et écrite contrôlent la compétence linguistique (orthographe, morpho-syntaxe), il serait opportun de centrer les épreuves de compréhension sur la perspective *sémantique*: sera évaluée la capacité à repérer des indices, à les intégrer (dans un contexte et une cohérence linguistiques), à les interpréter en mobilisant les savoirs acquis (présupposition, connaissance du monde); les autres facteurs (attention, mémoire, raisonnement, durée des pauses, résistance; acuité auditive, acceptabilité grammaticale) seront sinon minorisés du

moins objectivés comme tels; la plupart des chercheurs distinguent à cet effet 4 activités:

- identification,
- identification et sélection sans mémorisation,
- identification et sélection dirigée avec mémorisation immédiate,
- identification, sélection et mémorisation à long terme.

Les corrélations

Des analyses systématiques portant sur les résultats des épreuves ont permis non seulement d'affiner les batteries des tests mais surtout d'établir entre elles des corrélations; celles-ci ont pour vocation:

- d'éliminer les épreuves vérifiant plusieurs fois les mêmes compétences,
- de faire émerger des séquences de présentation et délais privilégiés,
- de faire la part des constantes et variables en milieu bilingue.

On peut établir des corrélations de différents ordres:

- résultats de deux administrations du même test aux mêmes sujets (test-retest),
- résultats de séries de demi-scores (le test étant divisé en deux) afin d'appliquer des formules de correction (split-half),
- résultats par évaluateur afin de pondérer la personnalité (intra-correcteur),
- résultats d'un item individuel comparé à l'estimation d'ensemble (indices d'homogénéité).

Il ne nous est pas possible de reprendre ici les protocoles intégraux de pareilles enquêtes; nous nous contenterons de souligner, à titre d'exemple, quelques considérations issues des analyses componentielle et factorielle des batteries (BACHMANN-PALMER, 1981, *Language Learning* 31).

- a) Il convient de définir, pour mieux les isoler, les variables qui n'appartiennent pas au domaine d'observation. Sans les éliminer totalement, il importe d'évaluer autrement les paramètres de mémoire, raisonnement, personnalité, culture, bagage éducatif.
- b) Des études menées sur pratique de TOEFL dans diverses populations ont montré que les corrélations établies entre les tests dépendent pour une large part des paramètres culturels. Trois corrélations fondamentales émergent de la sorte:
 - le paramètre de compréhension orale, commun à tous les groupes étudiés,

- la double corrélation structure/expression et compréhension écrite d'une part, lexique d'autre part chez les groupes afro-asiatiques,
- la double corrélation structure/expression écrite et lexique/compréhension écrite chez les groupes hispano-germaniques.

Propositions

On trouvera ci-dessous des propositions de codes d'évaluation; il ressort en effet des épreuves précédemment décrites que la critériologie des tests est trop lâchement définie; les objectifs demeurent qualitatifs sans explicitation de normes d'appréciation. Nous nous sommes intéressés aux trois épreuves dominantes: la contraction de texte, l'exposé monologué et la conversation.

Les grilles concernent surtout la production écrite et orale, la réception étant partiellement prise en charge par des tests indirects (questionnaires, tests de closure) dont les paramètres sont clairement spécifiés; toutefois la compréhension n'est pas absente de la typologie: elle est factorisée et donc isolable aux yeux de l'examineur.

Description des critères de la grille

Acceptabilité cognitive du texte (40%):

- logique argumentative de la contraction (le texte est-il logiquement cohérent; sa construction repose-t-elle sur des opérations rhétoriques acceptables: proposition, réfutation, absence de confusion entre confirmation/opposition; y a-t-il surcharge cognitive sur certaines parties, etc.);
- opérations d'écriture: temps de rédaction, relecture ou non, présentation.

Valeur communicative de la phrase (10%)

- niveau de complexité de la phrase, conscience métalinguistique;
- niveau d'abstraction du vocabulaire;
- niveau stylistique
- nombre de réactions d'évitement ou d'emprunts trop fidèles.

Valeur expressive de la phrase (10%)

- nombre de fautes contre l'intelligibilité;
- nombre de fautes contre la cohésion (structuration du lexique, des repères temporels, des connecteurs, etc.).

Acceptabilité grammaticale de la phrase (40%)

- nombre de fautes contre les règles lexicales morpho-syntaxiques et stylistiques;
- nombre de fautes d'orthographe et de ponctuation perturbant le sens de la phrase;

Centre linguistique ERM
Université Libre de Bruxelles
Bruxelles

ANDRÉ HEIBO

Fiche d'évaluation. Epreuve de résumé d'un texte de 4 idées.

<i>Critère</i>	<i>score 3</i>	<i>score 2</i>	<i>score 1</i>	<i>score 0</i>
<i>Valeur cognitive</i>				
le texte restitue toutes les idées dans l'articulation logique	4 idées	3 idées	2 idées	moins de 2 idées
selon la proportionnalité du plan	ordre explicite des arguments fidèle au texte-source	cohérence globale des arguments sans explicitation	deux fautes relatives à l'ordre des arguments	plus de deux fautes relatives à l'ordre argumentatif
la compréhension de détail convient	équilibre global respecté	disproportion d'une partie du plan ou paraphrase	disproportion de 2 parties du plan ou confusion secondaire/essentiel	disproportion de plus de 2 parties du plan, confusions secondaire/essentiel.
opérations d'écriture	pas de contresens	un contresens	deux contresens	plus de deux contresens
	nombre de mots exprimés, temps de rédaction, soin de la relecture et de la présentation acceptables	un des 4 critères inacceptable	2 des 4 critères inacceptables	plus de deux critères inacceptables
<i>Valeur communicative</i>				
la phrase est personnelle	pas d'emprunt au texte	25% d'emprunt au texte	50% d'emprunt au texte	plus de 50% d'emprunt au texte
la phrase est complexe	vocabulaire abstrait, risques stylistiques conscients	vocabulaire abstrait, style relativement complexe	vocabulaire correct mais pauvre; peu de risques stylistiques	vocabulaire élémentaire, stratégies d'évitement
<i>Valeur expressive</i>				
la phrase est intelligible	expression claire, cohérente, structurée	5 fautes relatives aux critères d'expressivité	10 fautes	plus de 10 fautes
<i>Valeur grammaticale</i>				
acceptabilité grammaticale de la phrase	nombre de fautes contre les règles lexicales et morpho-syntaxiques (compter 1 point/faute) nombre de fautes de style (pléonasmes, anacoluthes, inversions, etc.) (compter 1 point/faute) nombre de fautes contre l'orthographe d'usage et la ponctuation significative (compter 1/2 point/faute).			

Remarque: Le production d'échantillons de résumés peut être envisagée pour affiner l'évaluation de la compréhension (valeur cognitive).

Fiche d'évaluation. Epreuve de production orale. Jury A. Monologue.

Critère	score 3	score 2	score 1	score 0
formulation/construction	cohérente objectif, contenu et conclusions sont faciles à résumer	le plan n'est pas explicite mais les transitions et articulations sont marquées	le fil se perd malgré quelques rappels ponctuels d'organisation	incohérente et hachée
intelligibilité	langue précise, claire et concise; les notions techniques et concepts opératoires sont définis et éclaircis	langue trop technique bien que le projet demeure compréhensible	50% de passages obscurs	langue incompréhensible, trop technique et/ou obscure
registre parlé	langue parlée utilisée à bon escient	langue correcte mais ponctuellement hyper-ou hypo-formelle	50% de passages inadaptés à la situation parlée	langue populaire ou texte lu sans oralisation
richesse expressive	langue complexe	le champ lexical peut s'enrichir, évite certains risques	50% de réactions d'évitement	langue pauvre
compréhension de l'information à exposer	a bien compris l'information spécialisée et la traduit avec efficacité	incompréhensions de détail	incompréhensions de détail et problèmes d'argumentation	incompréhensions globale et de détail
correction	nombre de fautes morpho-lexico-syntaxiques (1 point/faute) nombre de fautes d'articulation/prononciation (½ point/faute)			

Fiche d'évaluation. Epreuve de production orale. Jury B. Dialogue.

Critère	score 3	score 2	score 1	score 0
Lecture. Phonologie distinctive	Articule bien. Discrimination phonétique pure.	25% de problèmes phonétiques	50% de confusions phonétiques	Confond les sons. Articule très mal.
Lecture. Phonologie combinatoire.	Excellentes liaisons.	Hésite sur quelques liaisons.	Omet des liaisons et hésite.	Plus de 50% de fautes de liaison.
Lecture. Débit/rythme/pauses.	Débit posé. Manifeste une bonne compréhension silencieuse.	A des problèmes de rythme mais reste posé.	Le débit nuit à l'intelligibilité à plusieurs moments.	Rythme gravement déficient.
Lecture. Intonation. Accent tonique.	Respecte totalement la mélodie de la phrase française.	Respecte la mélodie malgré quelques fautes.	Fautes nombreuses mais connaît les règles mélodiques.	Intonation totalement incorrecte.
Conversation. Prise en compte de l'interlocuteur.	Comprend les questions et répond avec pertinence.	Temps de réaction et adaptation à la situation font problème.	Ne comprend pas quelques questions ou répond parfois sans pertinence.	Ne comprend pas. Répond mal.
Conversation. Registre.	Parlé soutenu.	Quelques fautes de registre.	50% de fautes de registre.	Populaire.
Conversation. Intelligibilité.	Langue précise, claire et concise.	Globalement compréhensible malgré des passages obscurs.	50% de passages obscurs.	Langue incompréhensible.
Richesse expressive	Langue complexe	Le champ lexical peut s'enrichir, évite certains risques	50% de réactions d'évitement	Langue pauvre
Compréhension du test d'écoute.	A bien compris le test d'écoute et le résume clairement.	Problèmes de détail.	Problèmes de détail et d'argumentation.	Incompréhension globale et de détail.
Correction	nombre de fautes morpho-lexico-syntaxiques (1 point/faute) nombre de fautes d'articulation/prononciation (½ point/faute)			